

Code de la spécialité : U12.M.A.D14.N05.M03

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

Fiche d'identité de la spécialité : Master académique : Architecture

Niveau : Master

Domaine : Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville (AUMV)

Filière : Architecture

Spécialité : Architecture

1- Localisation de la formation :

Faculté (ou Institut) : Faculté des Sciences et de la Technologie

Département : Architecture

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté n°752 du 26 Aout 2018

2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques :

- Direction de l'Architecture, de l'Urbanisme et de la Construction de Tébessa (DAUC).
- Direction des Equipements Publics de Tébessa (DEP).
- Direction du Logement de Tébessa (DL).
- Office de Promotion de Gestion Immobilière de Tébessa (OPGI).
- Agence Locale de Gestion et de Régulation Foncière Urbaine de Tébessa (ALGRFU).
- Bureau d'Etude Technique de la wilaya de Tébessa (BET).
- Conseil Local de l'Ordre des Architectes (CLOA).
- Contrôle technique des Constructions (CTC).
- Assemblée Populaire de la Commune de Tébessa (APC).

Partenaires internationaux :

- Université de Philadelphie Jordanie
- Université d'el Manya Egypte
- Université de Gafsa Tunisie
- Université de Sfax Tunisie
- Université de Jendouba Tunisie
- Université El-Manar Tunisie
- Université de Kairouan Tunisie
- Université de Gabes Tunisie
- Université de Trento Italie
- Université de Nice Sofia France
- Institut Européen des Sciences H France

- Université de Peau et des Payés de l'Adour France
- Université de Barcelone Espagne
- Technologie University Malaysia
- Al-Madinah Internatinal University Malaysia
- Université de Gazi Turquie
- Istanbul Medeniyet University Turquie
- Yildirim Beyazit University Turquie
- Sakaria UniversitY Turquie
- Université de Fes Maroc
- Technologiy University of Malaysia Malaysia
- Union des Universités Arabes Jordanie
- Université Islamique de Malasie Malaysia

Autres établissements partenaires :

- Département d'architecture de Constantine ;
- Département d'architecture de Biskra ;
- Département d'architecture d'Annaba ;
- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU).

3- Organisation générale de la formation : position du projet

Licence Architecture

4- Contexte de la formation :

La formation se déroule sur quatre (04) semestres de trente (30) crédits chacun. Chaque semestre correspond à une durée de formation de quatorze (14) à seize (16) semestres. Les enseignements sont organisés en Unité d'Enseignement (UE) comprenant des UE fondamentaux, des UE méthodologiques, des UE découvertes et des UE transversaux. Chaque UE est affectée d'un coefficient et doté de crédits. Lorsque l'UE est acquise, les crédits qui lui sont alloués sont capitalisables et transférables. Une UE est constituée d'une ou de plusieurs matières ; chaque matière est affectée d'un coefficient et dotées de crédits. L'enseignement d'une matière est dispensé sous forme de cours, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel, stage et d'un projet de fin d'études.

5- Objectifs de la formation :

Les objectifs de la formation visent la préparation d'un « professionnel » doté des compétences, de capacités et d'aptitudes favorisant sa participation à la production qualitative, à la promotion de l'architecture et à la protection du patrimoine bâti.

Ainsi toute production architecturale est appelée à préserver la qualité d'intérêt public que revêtent les paysages naturels et urbains. Toute intervention requiert par conséquent l'intervention d'un professionnel possédant des compétences adéquates pour exercer le métier d'architecte.

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de concevoir, d'élaborer, de conduire un projet d'architecture. Ces capacités seront accompagnées de compétences transversales et spécifiques.

Les premières consistent en une maîtrise des aptitudes communicatives d'un niveau universitaire, (orales et écrites), d'une culture personnelle appropriée et de savoirs à mobiliser au-delà de l'exercice de sa profession.

Les secondes sont relatives à la discipline ou à la spécialité. Ce sont donc des compétences qui favorisent la mobilisation des savoirs pour l'exercice de la profession.

En somme, la formation vise à mettre sur pied un cadre doté des savoirs, du savoir-être et du savoir-faire prêt à être mobilisés pour accomplir les missions relevant de son ressort dans les règles de l'art

6- Profils et compétences visés :

Concernant le profil et les compétences visés, il y a lieu de s'en remettre au référentiel national des métiers et aux textes législatifs régissant la profession d'architecte.

En effet, la Nomenclature Algérienne des Métiers et Emplois (NAME) est une base exhaustive permettant d'orienter les objectifs des offres de formation en termes de profils et de compétences. Ainsi, les activités principales du professionnel sont axées sur la maîtrise des propositions des projets de création jusqu'au projet d'exécution avec des aptitudes à assurer le suivi des travaux –GO, CES).. Ces charges professionnelles font appel à des compétences de base : savoirs en matière de droit, de normes et de codes de marché, savoir-faire en montage et en conduite de projets ainsi qu'une maîtrise d'outils techniques.

Concernant les textes législatifs, le Décret Législatif N° 94-07 du 18 mai 1994 modifié par la loi N° 04-06 du 14 août 2004 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte, demeure l'unique référence en termes de cadrage, de champ et de prérogatives dans l'activité de l'architecte. L'architecture y est définie en termes de connaissances et de savoir-faire dans l'art de bâtir (Art.2). Ces compétences sont exigées d'un maître d'œuvre, dans la personne de l'architecte agréé (art. 9). La formation est donc élaborée pour mettre sur pied un cadre appelé à assurer des activités dans le champ de la production architecturale, mais aussi à pouvoir se consacrer à la recherche dans le domaine regroupant les disciplines connexes.

Restauration et Conservation du patrimoine, éco-construction et développement durable, réalisation et Chantier de bâtiment, expertise, consulting et conseil technique ; administration et service public, expertise immobilière ; industrie et entreprise enseignement et la recherche finance et gestion immobilière.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité :

La répartition des points de formation en Architecture sur le territoire national peut aider à la couverture des besoins en matière de production dans le secteur du BTP.

La variété des tâches et des missions dévolues au métier d'architecte fait partie de la demande de tous les secteurs, les organismes et les institutions en rapport avec les services urbains, les collectivités locales et le BTP.

La production du bâti commande également des services de gestion et d'entretien, assurant des tâches de réactualisation, de requalification et de réhabilitation du cadre de vie.

Le travail en privé est également envisagé. L'agrément fait suite à une procédure comprenant l'accomplissement d'un stage professionnel et d'une inscription au Tableau National de l'Ordre des Architectes.

En conclusion, l'employabilité est assurée dans la mesure des besoins des secteurs et des services des organismes urbains et communaux.